

Règlement du concours d'éloquence

Faire la paix

Art. 1- Le concours d'éloquence est organisé par le musée de la Grande Guerre, le Tribunal de Grande Instance de Meaux (TGI) et la ville de Meaux.

Objectif du concours

Art. 2- Les candidat(e)s prononceront un discours pacifiste d'une durée maximum de trois minutes à partir d'un objet imposé issu de la collection du musée. Ils devront se référer à la Première Guerre mondiale et restent libres d'évoquer d'autres conflits contemporains. L'objet choisi est un casque ADRIAN percé d'éclats d'obus.

Qui peut participer ?

Art. 3- Ce concours est ouvert aux classes de CM2, troisième et première de l'enseignement général, technologique, professionnel, public ou privé de l'académie de Créteil. Les trois niveaux de classe constituent des catégories séparées. Le projet doit être un projet de classe.

Art. 4- Les discours seront préparés et présentés par un(e) candidat seul(e).

Les Présélections

Art. 5- Les phases éliminatoires sont organisées par les établissements participants et auront lieu dans les classes inscrites au concours. Elles qualifieront un candidat par classe, qui participera aux demi-finales.

Les demi-finales et la finale

Art. 6- Les demi-finales auront lieu au musée de la Grande Guerre le mercredi 20 novembre 2019 après-midi et sont publiques (dans la limite des places disponibles). À leur issue, le jury énonce le classement des deux meilleurs discours dans chaque catégorie.

Art. 7- Les candidats sélectionnés gagnent le droit de participer à la finale au Tribunal de Grande Instance de Meaux le mercredi 4 décembre 2019 après-midi. Elle est publique (sur inscription sur le site du musée). La délibération du jury a lieu immédiatement après la finale.

Art. 8- Le jury des demi-finales et de la finale sera composé de personnes issues du monde enseignant, de musée de la Grande Guerre, du barreau de Meaux et des élus de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Il est souverain dans la désignation des lauréats.

Art. 9- Les critères d'évaluation pris en compte par le jury seront :
- la qualité de l'expression orale et la maîtrise des règles rhétoriques

- la qualité, la clarté et l'originalité des arguments employés et leur bonne articulation avec l'objet des collections du musée de la Grande Guerre
- le respect du temps imparti

Art. 10- Les candidats pourront s'appuyer sur leurs notes mais ils ne devront pas lire leur discours. Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant le discours, mis à part les notes du candidat.

Art. 11- Les frais de déplacement sont à la charge du musée pour les candidats participants aux demi-finales et à la finale, ainsi que pour les candidats gagnants avec leur classe la visite de l'Assemblée Nationale.

Art. 12- Si pour cause de grèves des transports ou autre raison, un candidat(e) ne peut se rendre à la demi-finale ou à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Les prix

Art. 13- Les récompenses seront remises à l'issue du concours, au TGI de Meaux, comme listés ci-dessous :

- Candidats gagnants avec leur classe :

Visite Assemblée Nationale avec le Député de la circonscription M. Jean-François Parigi

- Candidats en deuxième position avec leur classe :

1 visite guidée du musée de la Grande Guerre avec la classe

Elève de CM2 gagnant	Elève de CM2 en 2^{ème} position
Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux	Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux
Visite atelier valable jusque juin 2020 pour 2 pers.	1 livre coloriage du musée
1 livre coloriage du musée	1 casque Adrian
1 casque Adrian	

Elève de Troisième gagnant	Elève de Troisième en 2^{ème} position
Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux	Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux
2 BD de la Guerre des Lulus	1 livre-guide du musée
1 livre-guide du musée	1 mug
1 mug	

Elève de Première gagnant	Elève de Première en 2^{ème} position
Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux	Assister à l'audience solennelle du TGI de Meaux
2 BD Notre mère la guerre	Livre des collections du musée de la Grande Guerre « C comme collection »
Livre des collections du musée de la Grande Guerre « C comme collection »	1 mug
1 mug	

Inscriptions et communication

Art. 14- Les inscriptions se feront exclusivement sur le site du musée de la Grande Guerre du 01 juillet au 27 septembre 2019 à 17 heures. La candidature se compose du formulaire complété sur le site internet du musée de la Grande Guerre (tous les champs obligatoires doivent être remplis). Le nom des établissements sélectionnés sera indiqué sur le site internet du musée dès le 30 septembre 2019 à 18h.

Art. 15 – Les inscriptions sont limitées à 6 classes par catégorie, soit 6 classes de CM2, 6 classes de troisième et 6 classes de première. La sélection se fera par ordre d'inscription.

Art. 16 – Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites sur leur prestation orale. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils ou elles acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou en partie pour la promotion du concours sur le site du musée de la Grande Guerre.